



**Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> Assemblée générale régulière  
tenue le vendredi 3 octobre 2014 à 16h00**

- Salle de réunion 2417 de l'Édifrice INRS à Québec

**Étaient présents :**

Robert Alain	Gaëtane Bélanger	Colette Bergeron	Rudolf Bertrand
Diane Bourque	Nicole Bourret	Magella Cantin	Thérèse Chevant
Lise Cousineau	Jacques Desnoyers	Sylvie Doré	Georges Drapeau
Marc Greendale	Raymonde Jetté	Françoise Labesse	Monique Lafond
Francine Lambert	Michel Leclerc	Monique Leduc	Doris Legault
Doris Lévesque	Monique Maheux	Jacques Pelletier	Lise Raymond
Joanne Roger	Alain Soucy	Mireille Terrault	Nicole Wragg

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> Assemblée générale régulière du 18 octobre 2013
3. Bilan de l'année 2013-2014
  - a. Rapport du président
  - b. Rapport des vice-présidents
4. Rapport des comités
  - a. Rapport du comité sur les régimes de retraite et assurances collectives
  - b. Rapport du comité sur les professeurs honoraires
  - c. Rapport du comité des représentants à la FRUQ
5. États financiers pour l'année 2013-2014
6. Ratification des actes du Conseil d'administration
7. Contribution financière de l'INRS à l'APRES-INRS
8. Prévisions budgétaires pour l'année 2014-2015
9. Modifications aux Statuts et règlements de l'APRES-INRS
10. Activités prévues pour l'année 2014-2015
11. Élections  
Nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection
  - a. Certains membres du Conseil d'administration (durée des mandats : 2 ans)
    - Président
    - Secrétaire
    - Vice-président, région de Québec
    - Administrateur, région de Québec
  - b. Vérificateur (durée du mandat : 1 an)
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'Assemblée et adoption de l'ordre du jour

Le quorum de l'Assemblée étant constaté, la réunion débute à 16h00. Rudolf Bertrand, président du Conseil d'administration de l'APRES-INRS, préside la réunion de l'Assemblée.

*Sur proposition de Nicole Wragg, appuyée par Thérèse Chevant, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que déposé.*

**Résolution AG-10-14-01**

## 2. Adoption du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> Assemblée générale régulière du 18 octobre 2013

*Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Nicole Wragg, le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que déposé.*

**Résolution AG-10-14-02**

## 3. Bilan de l'année 2013-2014

### a. Rapport du président

Rudolf Bertrand présente le rapport d'activités de l'APRES-INRS au cours de la dernière année financière. Une copie de celui-ci est remise aux membres présents.

#### Rencontres du Conseil d'administration de l'APRES-INRS

Depuis le début de l'année financière qui s'est terminée le 31 août 2014, le conseil d'administration de l'APRES-INRS s'est rencontré à seulement quatre (4) reprises. La réduction du nombre de réunions par rapport aux exercices précédents faisait partie de la programmation de nos activités approuvées à l'assemblée de l'an dernier. Cette réduction visait à réduire nos dépenses suite à la suspension de la subvention de l'INRS envers notre association.

Avec le même objectif de réduction des dépenses, l'assemblée générale du 18 octobre 2013 s'est déroulée par vidéoconférence à la fois à Laval, dans les locaux de l'Institut Armand-Frappier, et à Québec, dans l'édifice de l'INRS, éliminant ainsi le transport par autobus.

Les principales actions du conseil d'administration ont porté sur les dossiers suivants :

#### 1) Participation aux activités des autres associations de retraités de l'Université du Québec

Une entente écrite entre l'APRES-INRS et les associations de retraités de l'Université du Québec dans la région de Québec a été élargie à l'Association des retraités de la Télé-université (ARTELUQ). Elle a été appliquée à quelques reprises.

#### 2) Financement et avenir de l'APRES-INRS

De nombreuses discussions ont eu lieu et beaucoup de travail a été fait cette année pour retrouver notre financement en provenance de l'INRS.

Comme retour historique, l'INRS a décidé de ne pas reconduire le financement qu'il accordait à l'APRES-INRS au début de l'année 2013. Suite à cette suspension, des représentants du CA de l'APRES-INRS ont rencontré la direction générale et celle des ressources humaines au mois de juin 2013 et attendu une réponse en début d'automne. Nous avons repris contact en septembre 2013 avec la Direction des ressources humaines.

Au cours de cette année, une réponse devait venir en mi-décembre. Mais c'est en mi-février 2014 qu'une rencontre s'est tenue avec monsieur Claude Mailhot, le nouveau directeur du Service des ressources humaines de l'INRS. Quelques membres du CA ont présenté un historique de notre association, un dossier des activités tenues au cours des deux dernières années ainsi que l'évolution de notre budget et de la contribution financière de l'INRS depuis le début de l'association. M. Mailhot a alors pris l'engagement qu'il ferait un suivi auprès de la direction de l'INRS et qu'il nous reviendrait dans les semaines suivant cette rencontre.

Après un rappel par courriel sans réponse en mai, le CA a écrit en juin 2014 une lettre adressée au recteur de l'INRS, monsieur Daniel Coderre. On y discourait sur l'importance de l'APRES-INRS pour l'INRS. On y incluait également force détails sur le financement passé de l'APRES-INRS, une analyse financière de l'association, un budget pour l'an prochain et nos politiques de dépenses. On a proposé d'inclure les changements souhaités dans un protocole d'entente destiné à remplacer la Déclaration actuelle.

Une réponse de la vice-rectrice de l'INRS, madame Lana Fiset, est venue le 19 août 2014. Notre politique de financement a été acceptée en grande majorité, quatre demandes que nous avons inclus dans notre protocole ayant été acceptées dans un complément de réponse de Mme Fiset le 19 septembre 2014.

Cette politique de financement accorde 64 \$ par membre en règle au 31 août de chaque année. Ce nouveau mode de financement commence cette année. Dans sa dernière offre, l'INRS propose aussi : 1) de procéder à la création d'une adresse électronique pour chaque membre avec le nom de domaine « @apres.inrs.ca », 2) d'héberger notre site WEB, 3) de transmettre l'information pertinente au sujet de l'APRES-INRS à ses nouveaux retraités au moment de leur départ, 4) de continuer à assurer l'association de l'APRES-INRS en matière de responsabilité civile et 5) de tenir une rencontre annuelle à la fin juin avec la Direction des ressources humaines.

En réponse à une question, le président rappelle que l'aide financière de l'INRS était auparavant sous forme d'une marge de crédit de 8 000 \$. Notre Association réclamait à l'INRS un remboursement du coût de ses activités avec pièces justificatives à l'appui. La nouvelle aide financière s'élève à 4 800 \$ pour cette année et elle a déjà été versée. Le CA avait déjà pris des mesures de réduction de ses dépenses. À titre d'exemple, les dîners de Noël (Québec et Laval/Montréal) des membres étaient payés entièrement par notre Association. Depuis l'an dernier, notre Association assume un montant de 20 \$, le reste étant payé par les membres participants. Or, le nombre de membres participant à ces dîners n'a pas diminué.

Des interrogations sont soulevées par des membres concernant l'utilité d'avoir une adresse électronique pour chaque membre avec le nom de domaine « @apres.inrs.ca ». Rudolf Bertrand prend note de ces commentaires et le CA en assurera le suivi.

### 3) Recrutement

Les restrictions budgétaires que le conseil d'administration de l'APRES-INRS a dû s'imposer suite à la décision de l'INRS ont obligé celui-ci à mettre sur la glace tout effort de recrutement de nouveaux membres dans les centres peu représentés dans notre association. L'ajout de nouveaux membres grâce à des prises de retraite a toutefois compensé pour la perte de quelques membres. L'effectif de nos membres en règle est resté identique à celui de l'an dernier.

Des membres soulèvent le peu d'informations sur l'APRES-INRS ou d'incitatifs à y adhérer lors de la prise de retraite. Même si un site Web de l'APRES-INRS a été créé et qu'un formulaire d'adhésion est normalement inclus dans le dossier de l'employé qui prend sa retraite, le CA est conscient de la situation soulevée. Il doit y réfléchir avant la prochaine rencontre avec le directeur des ressources humaines de l'INRS.

#### 4) Mise à jour de la page Web

Bien qu'il ait été remodelé il y a deux ans, le site Web a été complètement refondu cette année. Il est de plus régulièrement mis à jour par l'ajout des procès-verbaux des réunions du CA et de l'assemblée générale.

#### 5) Statuts et règlements

L'an dernier, l'assemblée générale a approuvé des amendements visant à une refonte des Statuts et règlements de l'APRES-INRS entreprise par le Conseil d'administration de l'association. Après coup, ce conseil a pris connaissance d'un oubli qui introduisait une contradiction entre ce règlement et une pratique établie et approuvée par le CA depuis quelques années. On vous demandera plus tard au cours de cette assemblée d'approuver ce changement.

#### 6) Régie interne

Les restrictions budgétaires de l'année nous ont contraints à réviser nos règles de régie interne en ce qui a trait au remboursement des dépenses lors de la tenue des réunions du Conseil d'administration. Les changements apportés ont permis de réduire de 20% les frais remboursés pour chaque réunion.

#### 7) Activités sociales de l'année courante

Des déjeuners ou des dîners-rencontres continuent d'être populaires tant dans les régions de Québec que de Laval-Montréal. De plus, cette année, grâce à l'ajout de Madame Nicole Wragg au CA, quelques dîners regroupant des membres et des non-membres retraités de l'UCS se sont ajoutés aux dîners qui regroupent les membres de l'IAF dans la région de Laval-Montréal.

#### Assemblée générale du 18 octobre 2013

La 8e assemblée générale de l'APRES-INRS s'est tenue en vidéoconférence à la fois dans l'édifice INRS-Québec, à Québec, et sur le campus de l'Institut Armand-Frappier, à Laval. Les participants de la région de Québec ont visité la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec, puis le Musée des Ursulines. Ceux de la région de Laval-Montréal ont fait une visite du Musée Armand-Frappier sous le thème Don d'organe. Avant la réunion, un lunch était offert dans les deux sites de l'assemblée générale. Trente-trois (33) membres ont participé à cette assemblée bi-localisée.

#### b. Rapport des vice-présidents

##### Région de Québec

Françoise Labesse, vice-présidente de la région de Québec, fait rapport des activités tenues durant la dernière année :

##### Déjeuners-causeries :

Plusieurs déjeuner-causeries ont eu lieu tout au cours de la dernière année. Plus particulièrement, elle signale celui tenu le 12 septembre 2013. Vingt-sept (27) personnes y ont assisté au cours duquel Michel Leclerc a fait une présentation de son voyage en Terre de Feu.

##### Dîner de Noël :

Vingt-quatre (24) personnes ont participé au dîner de Noël de Québec qui s'est tenu le 18 décembre 2013 au Bistango.

##### Région de Laval/Montréal

Francine Lambert, vice-présidente de la région de Montréal, fait rapport des activités tenues durant la dernière année. En plus des dîners mensuels auxquels participent à chaque occasion une douzaine de membres, les activités suivantes ont eu lieu :

#### Visite du Planétarium de Montréal

Le 20 novembre 2013, vingt-deux (22) personnes dont quatre non-membres ont participé à une visite du Planétarium de Montréal.

#### Dîner de Noël

Trente-deux (32) personnes se sont inscrites au dîner de Noël qui s'est tenu au restaurant Le Biniou dans le secteur Pont-Viau à Laval, le 6 décembre 2013.

#### Cabane à sucre

Douze (12) membres étaient présents à une sortie à la cabane à sucre Paquette qui a eu lieu le 28 mars 2014.

***Il est proposé par Magella Cantin, appuyé par Marc Greendale, et résolu à l'unanimité d'accepter les rapports du président et des vice-présidents pour l'exercice terminé le 31 août 2014.***

**Résolution AG-10-14-03**

#### **4. Rapport des comités**

a. Rapport du comité sur les régimes de retraite et assurances collectives

Le président, Rudolf Bertrand, déclare que ce comité n'a pas remis un rapport pour la dernière année.

b. Rapport du comité sur les professeurs honoraires

Le président, Rudolf Bertrand, déclare que ce comité n'a pas remis un rapport pour la dernière année.

c. Rapport du comité des représentants à la FRUQ

Le président, Rudolf Bertrand, fait lecture du rapport du comité des représentants à la FRUQ. Une copie de celui-ci est remise aux membres présents.

***Il est proposé par Françoise Labesse, appuyée par Magella Cantin, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport du comité des représentants à la FRUQ pour l'exercice terminé le 31 août 2014.***

**Résolution AG-10-14-04**

#### **5. États financiers pour l'année 2013-2014**

Le trésorier, Michel Leclerc, présente les États financiers au 31 août 2014 et l'État de l'évolution de l'encaisse (budget de caisse) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014. Une copie de ces documents est remise aux membres présents (voir annexe 1). L'INRS n'ayant versé aucune contribution à notre association durant le dernier exercice financier, il rappelle les diverses mesures de réduction budgétaire prises par le CA. Ces mesures ayant porté fruit, l'encaisse au 31 août 2014 s'élève à 3 918,47 \$.

#### Rapport de vérification

Rudolf Bertrand fait lecture du rapport de vérification préparé par Gaëtane Bélanger, nommée vérificatrice lors de la dernière Assemblée générale. Copie de ce rapport est remis aux membres présents. Selon le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale du 18 octobre 2013, elle a procédé à la vérification des états financiers de l'APRES-INRS pour l'année financière se terminant le 31 août 2014. Elle confirme que les montants inscrits au budget pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014 sont conformes avec les

pièces comptables qu'elle a examinées le 16 septembre 2014 dans les bureaux de l'APRES-INRS à Québec. La tenue des livres et le respect des principes comptables ont été bien suivis.

***Considérant le document déposé par le trésorier ainsi que le rapport de vérification, il est proposé par Colette Bergeron, appuyée par Raymonde Jetté, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2014.***

**Résolution AG-10-14-05**

#### **6. Ratification des actes du Conseil d'administration**

***Considérant la présentation et l'adoption des rapports du président, des vice-présidents, des représentants à la FRUQ et des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2014, il est proposé par Monique Maheux, appuyée par Alain Soucy, et résolu à l'unanimité de ratifier les actes du Conseil d'administration de l'APRES-INRS pour l'exercice terminé le 31 août 2014.***

**Résolution AG-10-14-06**

#### **7. Contribution financière de l'INRS à l'APRES-INRS**

Rudolf Bertrand réfère à son rapport d'activités présenté au point 3 du présent ordre du jour. Il précise que l'INRS a versé à l'APRES-INRS une aide financière de 4 800 \$, soit 64 \$ pour chacun des membres au 31 août 2014.

#### **8. Prévisions budgétaires pour l'année 2014-2015**

Michel Leclerc, trésorier, présente un projet du *Budget 2014-2015*, accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 10 septembre dernier. Une copie de ce document est remise aux membres présents (voir annexe 2). Cette prévision budgétaire tient compte de la reprise du versement d'une aide financière de l'INRS.

***Sur proposition de Joanne Roger avec l'appui de Monique Lafond, le budget proposé pour l'exercice financier 2014-2015 est adopté à l'unanimité tel que déposé par le trésorier.***

**Résolution AG-10-14-07**

#### **9. Modifications aux Statuts et règlements de l'APRES-INRS**

À la demande du président, Jacques Pelletier, secrétaire, fait une présentation des modifications proposées aux Statuts et règlements. Le document «Projet de modifications de l'article 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS» a été transmis aux membres avec l'avis de convocation de la présente Assemblée générale (voir annexe 3). Rudolf Bertrand précise que la proposition aurait dû être incluse dans les modifications à nos Statuts et règlements adoptées lors de la dernière Assemblée générale. Jacques Pelletier mentionne que les dispositions proposées ont déjà été mises en application par le CA depuis plusieurs années. La première cotisation d'un membre n'est plus gratuite et il est proposé que tout nouveau membre paie sa cotisation annuelle dès son adhésion. Toutefois, si l'adhésion se fait dans les six (6) derniers mois de l'année financière, elle sera valide durant l'année courante et l'année suivant l'adhésion.

***Sur proposition de Marc Greendale avec l'appui de Georges Drapeau, les modifications proposées à l'article 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS sont adoptées à l'unanimité telles que déposées.***

**Résolution AG-10-14-08**

#### **10. Activités prévues pour l'année 2014-2015**

Pour la prochaine année, les membres sont informés que les déjeuners-causeries de la région de Québec et les dîners mensuels de la région de Laval/Montréal se poursuivront, en plus des dîners de Noël dans chacune des

régions. Quant à la programmation des autres activités, les membres en seront informés en cours d'année. Il est mentionné qu'une sortie chez un vignoble de Laval, le Château Taillefer-Lafon, a déjà eu lieu le 25 septembre dernier. Vingt-trois (23) personnes dont quatorze (14) membres y ont participé.

Michel Leclerc, trésorier, rappelle les nouvelles règles que le CA a adoptées sur la contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes aux membres :

- 1) la contribution de l'APRES-INRS s'élève à 50 % du coût de l'activité;
- 2) un minimum de 5,00 \$ est déboursé par le membre;
- 3) la contribution de l'APRES-INRS est d'un maximum de 20,00 \$;
- 4) la contribution du membre est arrondie au dollar entier suivant.

Toutefois, dans le cas des dîners de Noël, la contribution de l'APRES-INRS s'élèvera à 20 \$ par membre en règle.

## 11. Élections

Selon nos Statuts et règlements, les mandats du président, Rudolf Bertrand, du secrétaire, Jacques Pelletier, et de l'administrateur de la région de Québec, Magella Cantin, viennent à échéance. De plus, le poste de vice-président de la région de Québec doit être comblé en raison de la démission de Françoise Labesse. Selon nos Statuts et règlements, les mandats de ces officiers sont d'une durée de deux (2) ans et ne sont pas renouvelables après trois (3) mandats consécutifs. Enfin, l'Assemblée générale doit élire un vérificateur pour la prochaine année.

***Il est proposé par Michel Leclerc, appuyé par Rudolf Bertrand, et résolu à l'unanimité de nommer Alain Soucy à titre de président d'élection.***

**Résolution AG-10-14-09**

***Il est proposé par Rudolf Bertrand, appuyé par Thérèse Chevant, et résolu à l'unanimité de nommer Nicole Wragg à titre de secrétaire d'élection.***

**Résolution AG-10-14-10**

### ➤ **Président**

Francine Lambert propose Magella Cantin. Ce dernier accepte de poser sa candidature à ce poste.

***Magella Cantin est élu par acclamation pour un mandat de deux (2) ans à compter de ce jour.***

**Résolution AG-10-14-11**

### ➤ **Secrétaire**

Jacques Pelletier désire renouveler son mandat.

***Jacques Pelletier est élu par acclamation pour un mandat de deux (2) ans à compter de ce jour.***

**Résolution AG-10-14-12**

### ➤ **Vice-président de la région de Québec**

Françoise Labesse propose Sylvie Doré. Cette dernière refuse.

Rudolf Bertrand propose Colette Bergeron. Cette dernière refuse.

Colette Bergeron propose Monique Maheux. Cette dernière refuse.

Sylvie Doré propose Gaétane Bélanger. Cette dernière refuse.

Jacques Pelletier propose Rudolf Bertrand. Ce dernier accepte de poser sa candidature à ce poste.

***Rudolf Bertrand est élu par acclamation pour un mandat de deux (2) ans à compter de ce jour.***

**Résolution AG-10-14-13**

➤ **Administrateur de la région de Québec**

Jacques Pelletier propose Sylvie Doré. Cette dernière accepte de poser sa candidature à ce poste.

***Sylvie Doré est élue par acclamation pour un mandat de deux (2) ans à compter de ce jour.***

**Résolution AG-10-14-14**

➤ **Vérificateur**

Rudolf Bertrand propose Gaëtane Bélanger. Cette dernière refuse.

Rudolf Bertrand propose Joanne Roger. Cette dernière refuse.

Magella Cantin propose Monique Maheux. Cette dernière accepte de poser sa candidature à ce poste.

***Monique Maheux est élue par acclamation pour un mandat d'un (1) an à compter de ce jour.***

**Résolution AG-10-14-15**

**12. Divers**

Rudolf Bertrand, à titre de président sortant, désire souligner l'excellent travail accompli par les membres du CA lors de la dernière année et les en remercie sincèrement.

**13. Levée de l'Assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, Rudolf Bertrand, appuyé par Jaques Pelletier, propose la levée de la réunion de l'Assemblée générale à 17h40.

Jacques Pelletier  
Secrétaire

Magella Cantin  
Président

***Adopté par l'Assemblée générale lors de sa réunion tenue le 23 octobre 2015***

## APRES-INRS

## États financiers et évolution de l'encaisse

## Budget de caisse

8 septembre 2014

## Produits

	budget approuvé	réel		ÉCART
Encaisse au 31 aout 2013	5 715,69 \$		5 715,69 \$	- \$
cotisation de membres	2 030,00 \$	2 125,00 \$		95,00 \$
contribution INRS		- \$		- \$
part des participants a une activité		385,00 \$		385,00 \$
crédit cotisation FRUQ		- \$		- \$
total	2 030,00 \$	2 510,00 \$	2 510,00 \$	
total des produits	7 745,69 \$		8 225,69 \$	480,00 \$

## Charges

	budget approuvé	réel		ÉCART
Frais d'exploitation				
frais bancaires	100,00 \$	76,37 \$		(23,63) \$
Équipements et fournitures				
Papeterie, fournitures de bureau	- \$	- \$		- \$
Site WEB				
développement et mise a jour	- \$	- \$		- \$
Assemblée générale				
transport	- \$	- \$		- \$
repas et activités	1 000,00 \$	986,37 \$		(13,63) \$
Réunions du CA				
Membres locaux	450,00 \$	520,00 \$		70,00 \$
Membres extérieurs	750,00 \$	535,00 \$		(215,00) \$
Participation a des associations de retraités				
FRUQ	308,00 \$	134,00 \$		(174,00) \$
ARUQ	- \$	- \$		- \$
ARUCC	- \$	- \$		- \$
Activités sociales				
participations a des activités sociales Montreal et quebec	2 000,00 \$	1 939,36 \$		(60,64) \$
Fonctionnement des comités du CA				
Réunions de travail	- \$	- \$		- \$
Assurances, professeurs honoraires et vulgarisation scientifique	- \$	- \$		- \$
Divers				
dons de sympathie et autres	100,00 \$	116,12 \$		16,12 \$
total	4 708,00 \$	4 307,22 \$	4 307,22 \$	(400,78) \$

## Résultat de l'année se terminant le 31 aout 2014

Produits	2 030,00 \$	2 510,00 \$	480,00 \$
Charges	4 708,00 \$	4 307,22 \$	(400,78) \$
résultat de l'année	(2 678,00) \$	(1 797,22) \$	880,78 \$

## Evolution de l'encaisse

Encaisse calculée au 31 aout 2014 lors de l'approbation du budget le 18 octobre 2013	3 037,69 \$
Encaisse selon la situation au 31 aout 2014	3 918,47 \$
Écart	880,78 \$

**APRES-INRS**  
**Budget 2014-2015**  
**proposition de budget pour le CA du 10 septembre 2014**

Dépenses	budget			Commentaires
	stabilité 74 membres au 31 aout 2014	développement ( 10 nouveaux membres)	total	
<b>Frais d'exploitation</b>				
frais bancaires	100,00 \$	- \$	100,00 \$	
<b>Équipements et fournitures</b>				
papeterie, fournitures de bureau	- \$	- \$	- \$	inclus dans les remboursements de dépenses aux membres du CA
<b>Site WEB</b>				
développement et mise à jour	- \$	- \$	- \$	inclus dans les remboursements de dépenses aux membres du CA
<b>Assemblée générale</b>				
transport	1 300,00 \$	- \$	1 300,00 \$	retour à une assemblée en présence alternativement à Québec ou dans la région de Montréal.
repas et activités	1 617,00 \$	225,00 \$	1 842,00 \$	33 participants avant ajout de nouveaux membres
<b>Réunions du CA</b>				
membres éloignés	750,00 \$	- \$	750,00 \$	selon les nouvelles règles pour 5 réunions
membres locaux	200,00 \$		200,00 \$	
<b>Participation à des associations de retraités</b>				
FRUQ	296,00 \$	- \$	296,00 \$	selon le tarif de la FRUQ (4\$/ membre au 31 aout 2014)
<b>Activités sociales</b>				
contribution de l'APRES-INRS au coût encouru par des membres en règle lors d'activités sociales Montréal, Laval et Québec	1 152,29 \$	155,71 \$	1 308,00 \$	selon la proposition de nouvelles règles de fixation de la contribution de l'APRES-INRS - niveau d'activité supérieur à celui de 2011-2012 compte tenu de la nouvelle situation
dîner de Noël	1 110,00 \$	150,00 \$	1 260,00 \$	selon la règle approuvée et mise en application pour le dîner de Noël 2013 soit 20\$/participant et 75% de participation des membres en règle.
<b>Fonctionnement des comités du CA</b>				
réunions de travail	100,00 \$	- \$	100,00 \$	budget historique
assurances, professeurs honoraires et vulgarisation scientifique			- \$	
<b>Divers</b>				
dons de sympathie et autres	100,00 \$	- \$	100,00 \$	budget historique
<b>total</b>	<b>6 725,29 \$</b>	<b>530,71 \$</b>	<b>7 256,00 \$</b>	
<b>Revenus</b>				
cotisation de membres	2 220,00 \$	300,00 \$	2 520,00 \$	30\$ par membre (74 au 31 aout 2014 et 10 nouveaux)
contribution INRS	4 736,00 \$	- \$	4 736,00 \$	64\$ par membre en règle le 31 aout 2014 (74 membres)
part des participants a une activité	- \$	- \$	- \$	
autres	- \$	- \$	- \$	
<b>total</b>	<b>6 956,00 \$</b>	<b>300,00 \$</b>	<b>7 256,00 \$</b>	
<b>Déficit/surplus</b>	<b>230,71 \$</b>	<b>(230,71) \$</b>	<b>(0,00) \$</b>	



Assemblée générale du 3 octobre 2014

## **Projet de modifications de l'article 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS**

---

**Les Statuts et règlements de l'APRES-INRS ont été adoptés par son assemblée générale tenue le 10 novembre 2006 (résolution AG-10-06-1) et modifiés le 18 octobre 2013 (résolution AG-10-13-05).**

---

L'article 7.1 *Cotisation* des Statuts et règlements actuellement en vigueur est le suivant :

*Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil d'administration, et est exigible dans les six (6) mois qui suivent le début de l'année financière.*

*Les cotisations payées ne sont pas remboursables au cas de radiation, suspension ou de retrait d'un membre. La première cotisation des nouveaux membres est gratuite.*

Il est proposé de le modifier comme suit:

*Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil d'administration, **et est exigible dans les six (6) mois qui suivent le début de l'année financière.***

*Les cotisations payées ne sont pas remboursables au cas de radiation, suspension ou de retrait d'un membre. **La première cotisation des nouveaux membres est gratuite.***

***Tout nouveau membre paiera la cotisation annuelle fixée dès son adhésion. Toutefois, si l'adhésion se fait dans les six (6) derniers mois de l'année financière de l'APRES-INRS, cette cotisation sera valide durant l'année courante et l'année suivant l'adhésion.***

Prendre note que vous pouvez consulter les Statuts et règlements complets sur le site Web de l'APRES-INRS, soit [www.apres.inrs.ca](http://www.apres.inrs.ca)

---

Le générique masculin est utilisé, sans intention discriminatoire, pour alléger le texte et en faciliter la lecture.

Page 1